



Norvège

Dernière mise à jour : 15/03/2021

| | |
|---|--|
| Adhésion au Conseil de l'Europe | 5 mai 1949 |
| Entrée en vigueur de la Convention européenne des droits de l'homme | 3 septembre 1953 |
| Première affaire sous surveillance de l'exécution | <i>E.</i> (11701/85) Arrêt définitif le 9 août 1990 |
| Nombre total d'affaires transmises pour surveillance de l'exécution depuis l'entrée en vigueur de la Convention | 35 |
| Nombre total d'affaires closes par résolution finale | 30 |

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS*

Aucunes affaires actuellement sous la surveillance du Comité des Ministres

* Des informations détaillées concernant la surveillance par le Comité des Ministres de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment la distinction entre surveillance soutenue et surveillance standard, sont disponibles sur le [site internet du Service de l'exécution des arrêts](#).

SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

> Durée des procédures judiciaires

Adoption de mesures préventives afin d'accélérer les procédures civiles et pénales, conjointement à l'existence de recours compensatoires et la possibilité d'imposer une peine plus clémente dans les procédures pénales.

A. et E. Riis (16468/05)
Arrêt définitif le 17/04/2008

Résolution finale
CM/ResDH(2009)109

Adoption en 2004 d'un plan visant à la réduction systématique du nombre d'affaires pendantes et un traitement accéléré des demandes de brevet industriel.

Kristiansen et Tyvik AS (25498/08)
Arrêt définitif le 02/08/2013

Résolution finale
CM/ResDH(2015)82

> Équité des procédures judiciaires – accusations en matière pénale

Abolition en 2003 de l'obligation pour les personnes acquittées de prouver leur innocence afin obtenir l'entière indemnisation pour leur détention.

O. et Y. (29327/95, 56568/00)
Arrêts définitifs le 11/05/2003

Résolution finale
CM/ResDH(2009)8

> Protection des droits à la propriété

Mise en place en 2015 d'un mécanisme permettant l'augmentation des loyers en cas de prolongation du bail foncier qui reflètera la valeur marchande de la parcelle inexploitée.

Lindheim et autres (13221/08+)
Arrêt définitif le 22/10/2012

Résolution finale
CM/ResDH(2016)46

Concernant les contrats renouvelés en vertu de l'ancienne réglementation, la Loi amendée sur le bail foncier a un effet rétroactif permettant aux bailleurs de demander un ajustement des loyers.

> Droit à l'instruction

Suppression de la préférence du christianisme dans l'enseignement religieux et reconnaissance du droit d'être totalement exempté de cette matière (qui a été renommée de façon plus neutre « *Religion, Philosophies de vie et Ethique* »). Cette matière doit être présentée de manière objective, critique et pluraliste.

Folgerø et autres (15472/02+)
Arrêt définitif le 29/06/2007

Résolution finale
CM/ResDH(2011)237

> Protection de la vie privée

Obligation d'accorder toute l'importance requise aux affaires excessivement longues traitant des liens particulièrement étroits entre enfants et parents sujets à expulsion ; les perturbations précédentes et des difficultés dans la vie familiale des enfants peuvent être prises en compte dans l'évaluation faite par les juges.

Nunez (55597/09)
Arrêt définitif le 28/09/2011

Résolution finale
CM/ResDH(2013)117

** Cette section peut également inclure certaines réformes majeures déjà mises en œuvre dans le cadre d'affaires toujours pendantes. Pour un aperçu plus complet des réformes adoptées depuis l'entrée en vigueur du Protocole n° 11 en 1998, voir le [Rapport annuel 2015](#), Partie IV « Principaux progrès accomplis ». En ce qui concerne la période 1959-1998, voir l'aperçu fourni par la Cour européenne dans sa publication spécifique « [Aperçus : quarante années d'activité](#) », section IV « Incidences des arrêts ou des affaires ». Ces deux documents sont, entre autres, également disponibles sur le site du [Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme](#).

SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

> Liberté d'expression et d'information

Abrogation en 2004 de la responsabilité civile dans les procédures pour diffamation concernant la publication, de bonne foi, de déclarations concernant des questions d'intérêt général, déclarations qui par la suite s'avéraient être fausses.

Bladet Tromsø A/S et Stensaas;
(21980/93+)
Arrêt définitif le 20/05/1999

Résolution finale
ResDH(2002)70

Modification des statuts de la société publique de radiodiffusion (NRK) en 2009 introduisant une obligation de fournir une couverture large et équilibrée des élections politiques qui doit également s'étendre aux petits partis.

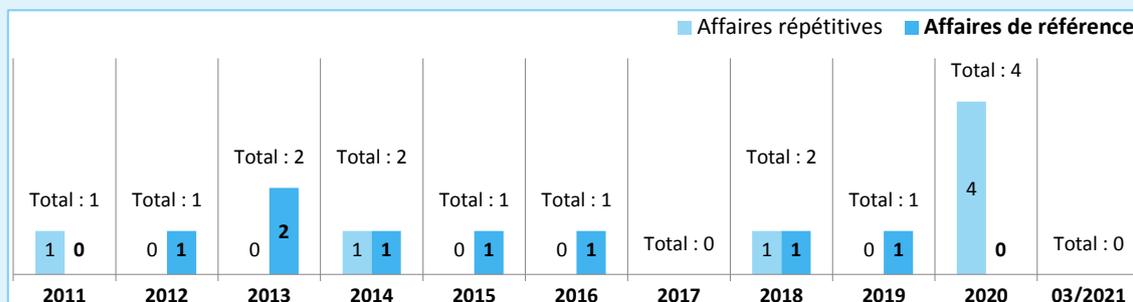
TV Vest As et Rogaland Pensjonistparti
(21132/05)
Arrêt définitif le 11/03/2009

Résolution finale
CM/ResDH(2011)234

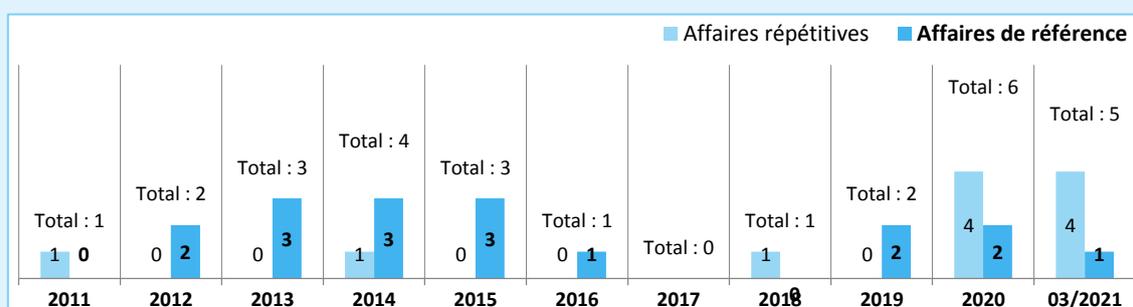
STATISTIQUES***

Nouvelles affaires

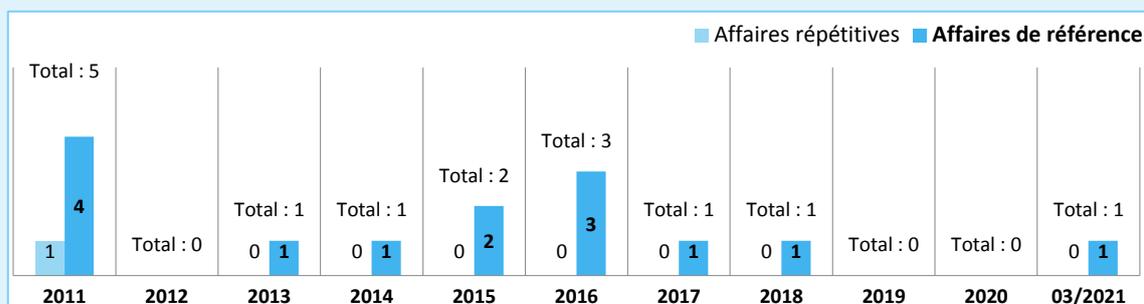
(arrêts transmis pour surveillance de leur exécution pendant l'année)



Affaires pendantes



Affaires closes par résolution finale



Satisfaction équitable allouée par la Cour européenne



*** Des statistiques détaillées sont disponibles dans les [rapports annuels](#) du Comité des Ministres. Les données présentées sont celles figurant dans le rapport annuel de l'année en question.